

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 21	L'an deux mil dix, le vingt neuf avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt deux avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.
<b>Ont voté :</b> Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Pascale HAUKE, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Sébastien BLANC, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.  <b>Absents :</b> Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Annie FERNANDES, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Sylvain ARNAUD. <b>Excusés :</b> Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Annie FERNANDES, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Sylvain ARNAUD. <b>Pouvoirs :</b> Elisabeth MESNIER donne pouvoir à Serge FAGES, Michel REGNIER donne pouvoir à Catherine STARON, Dominique REGNIER donne pouvoir à Laurent SAINT JALMES, Sylvain ARNAUD donne pouvoir à Serge MICHAUT.  <b>Secrétaire de séance :</b> Catherine STARON.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2010-036**

**SEANCE DU 29 AVRIL 2010**

\*\*\*

**OBJET : Frais de mission – Adjoint et Conseillers municipaux – Visite mairie exemplaire**

VU le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal,...donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux ».

Monsieur le Maire énonce qu'un mandat spécial est une mission bien précise confiée par le Conseil municipal aux élus et comportant un intérêt communal.

Monsieur le Maire rappelle également les dispositions de l'article L.2123-18-1 qui veut que « les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci ».

Monsieur le Maire expose que la démarche entreprise par la Commune de Vourles d'élaborer un plan d'exemplarité nécessite notamment la visite d'une mairie dite « exemplaire ». Monsieur le Maire informe que le choix s'est porté sur les Communes d'Echirolles et de Montmélian.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir

- l'autoriser, par le biais d'un mandat spécial, ainsi que Monsieur GRANADOS, Adjoint au Développement durable et à la Voirie, et Madame Elyane CLOP à se rendre à la Mairie d'Echirolles et à la Mairie de Montmélian le 8 juin prochain,
- de prendre en charge les frais afférents au transport et à la restauration dans la limite maximum des frais réels engagés sur présentation d'un état de frais engagés.

Monsieur le Maire dit que les crédits sont prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

- d'autoriser, par le biais d'un mandat spécial, Monsieur le Maire ainsi que Monsieur GRANADOS, Adjoint au Développement durable et à la Voirie, et Madame Elyane CLOP à se rendre à la Mairie d'Echirolles et à la Mairie de Montmélian le 8 juin prochain,
- de prendre en charge les frais afférents au transport et à la restauration dans la limite maximum des frais réels engagés sur présentation d'un état de frais engagés.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
S. FAGES